



Fiche de données de sécurité Zirconie disque

Page 1 / 4

Section 1. NOM COMMERCIAL ET FOURNISSEUR

- | | | |
|-----|----------------------|--|
| 1.1 | NOM COMMERCIAL I | ZIRCONIE disque |
| 1.2 | APPLICATION / EMPLOI | Fabrication de prothèses |
| 1.3 | FABRICANT | YETI Dentalprodukte GmbH, Industriestr.3, 78234 Engen
www.yeti-dental.com
info@yeti-dental.com |
| 1.4 | FOURNISSEUR | YETI Dentalprodukte, 78234 Engen, Allemagne |
| 1.5 | N° secours toxiques | (+49) 7733-94100 Fax 941022
Mo-Do. 8.00 h- 17.00 h Fr. 8.00 h – 15.00 h |

Section 2. Composition

- | | | |
|-----|-------------------------------------|----------------------|
| 2.1 | CARACTERISATION CHIMIQUE | |
| | PRODUIT Corps céramiques contenant: | |
| | oxyde d'aluminium | CAS numéro 1344-28-1 |
| | oxyde de zirconium | CAS numéro 1314-23-4 |
| | oxyde d'yttrium | CAS numéro 1314-36-9 |
| | ATTACHEMENT | composé d'aluminium |
| 2.2 | DESCRIPTION | Bloc ZrO2 poreux |

Section 3. Dangers possible

- | | | |
|-----|--|---|
| 3.1 | IDENTIFICATION DES DANGERS | Néant |
| 3.2 | DESC. DES REMARQUES CONCERNANT LES DANGERS POUR L'HOMME ET L'ENVIRONNEMENT | Néant |
| 3.2 | SYSTEME DE CLASSIFICATION | La classification est conforme aux listes de la CE, mais est toutefois complétée par des indications extraites de la littérature spécialisée et des indications de la société |

produit	CAS-No.	EC No.	lot
oxyde d'aluminium	1344-28-1	215-691-6	< 1 %
oxyde de zirconium	1314-23-4	215-222-2	79-97%
oxyde d'yttrium	1314-36-9	215-233-5	3 -15%
oxyde d'hafnium	12055-23-1	235-013-2	< 5%

Section 4. Premiers secours

- | | | |
|-----|-----------------------|--|
| 4.1 | REMARQUES GENERALES | Aucune mesure particulière requise |
| 4.2 | CONTACT AVEC LES YEUX | Rincer abondamment à l'eau. |
| 4.3 | CONTACT AVEC LA PEAU | Laver minutieusement à l'eau chaude. |
| 4.4 | INGESTION | Consulter un médecin si les symptômes persistent. |
| 4.5 | INHALATION | Emmener à l'air frais. Consulter un médecin si les symptômes persistent. |

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIES
- 5.2 EQUIPEMENT DE PROTECTION SPECIAL Aucune mesure particulière requise

Section 6. Mesures en cas de déversement / écoulement

- 6.1 MESURES DE PRECAUTION Non requises
PERSONNALISEES
- 6.2 MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations ou les eaux
- 6.3 PROCESSUS DE NETTOYAGE Nettoyer mécaniquement.
- 6.4 REMARQUES COMPLEMENTAIRES Ne dégage aucune substance dangereuse

Section 7. Manipulation et stockage

- 7.1 MANIPULATION Seul le personnel suffisamment formé peut manipuler ce produit.
Conserver hors de la portée des enfants.
- 7.2 HYGIENE DE TRAVAIL Respecter les mesures d'hygiène adéquates.
Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.
- 7.3 STOCKAGE Pas d'exigences particulières pour les pièces de stockage et les récipients.
- 7.4 REMARQUES SUR LA CONDENSATION Non requises
- 7.5 PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET LES EXPLOSIONS Pas de mesures particulières requises.
- 7.6 REMARQUES POUR UNE UTILISATION SURE Veiller à une bonne aération / ventilation du poste de travail. Prévoir une bonne ventilation en cas de formation de poussière.
- 7.7 AUTRES INDICATIONS Aucune indication complémentaire relative aux conditions de stockage n'est requise.

Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

- 8.1 EQUIPEMENT TECHNIQUE Aucune indication complémentaire n'est requise.
- 8.2 CONTROLE DES VALEURS D'EXPOSITION
Composants avec des valeurs d'exposition relatives au poste de travail à contrôler: Oxyde de zirconium (CAS: 1314-23-4) MAK:
mg/m³; 25; (DFG)
- 8.3 PROTECTION INDIVIDUELLE
 - 8.3.1 PROTECTION RESPIRATOIRE Protection respiratoire en cas de formation de poussière.
 - 8.3.2 PROTECTION DES MAINS non requise
 - 8.3.2.1 GANTS -----
 - 8.3.2.2 TEMPS DE PENETRATION -----
 - 8.3.3 PROTECTION DES YEUX Lunettes de sécurité.
 - 8.3.4 MESURES GENERALES Observer les mesures de précaution usuelles en cas d'utilisation de produits chimiques
- 8.4 REMARQUES COMPLEMENTAIRES: Les listes valables au moment de la création servent de base

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 ETAT Solide
- 9.2 COULEUR Blanc
- 9.3 ODEUR Inodore
- 9.4 CHANGEMENT D'ETAT
 - 9.4.1 POINT DE FUSION/REGIME DE FUSION Non défini
 - 9.4.2 POINT D'EBULLITION/DOMAINES D'EBULLITION Non défini
- 9.5 DENSITE A 20°C 3,0 g/cm³

- 9.6 SOLUBILITE Insoluble dans l'eau, Solvant organique 0,0%
- 9.7 POINT D'ECLAIR Non applicable
- 9.8 AUTO-INFLAMMATION Le produit n'est pas auto inflammable
- 9.12 RISQUE D'EXPLOSION Le produit ne présente aucun risque d'explosion
- 9.13 EXTRAIT SEC 100%

Section 10. Stabilité et réactivité

- 10.1 DECOMPOSITION THERMIQUE Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme
- 10.2 PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX Aucun produit de décomposition dangereux connu
- 10.3 REACTIONS DANGEREUSES Pas de réaction dangereuse connue
- 10.4 AUTRES INDICATIONS Aucune

Section 11. Informations toxicologiques

- 11.1 TOXICITE AIGUE Réaction allergique primaire
 - 11.1.1. PEAU Aucune réaction allergique
 - 11.1.2. OEIL Aucune réaction allergique
 - 11.1.3 SENSIBILISATION Aucune réaction de sensibilisation connue
- 11.2 REMARQUES TOXICOLOGIQUES
COMPLEMENTAIRES Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage. En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé au vu de notre expérience et des informations dont nous disposons.

Section 12. Informations écologiques

Pour l'instant pas de problèmes éco toxicologiques prévisibles. Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique ou les canalisations.

Section 13. Elimination

- 13.1 PRODUIT Eliminer en respectant les prescriptions des autorités locales.
- 13.2 RECIPIENT Eliminer les emballages non nettoyés en respectant les prescriptions des autorités locales.

Section 14. Transport

- 14.1 TRANSPORT TERRESTRE:
 - 14.1.1 GGVE / GGVS Classe --- Chiffre ---
 - 14.1.2 RID / ADR Classe --- Chiffre ---
- 14.2 TRANSPORT MARITIME:
 - 14.2.1 GGVSee Classe --- Chiffre ---
 - 14.2.2 Polluant maritime: NON
- 14.3 TRANSPORT AERIEN:
 - 14.3.1 ICAO-TI / IATA-DGR Classe ---
- 14.4 AUTRES INDICATIONS Ce produit ne nécessite aucune classification pour le transport.

Section 15. Informations réglementaires

- 15.1 IDENTIFICATION DES DIRECTIVES CE Observer les mesures préventives usuelles en cas d'utilisation de produits chimiques. Le produit n'est pas soumis à l'étiquetage prescrit par les directives CE.
- 15.2 PHRASES S (Conseils de prudence) S29: Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations
- 15.3 DISPOSITIONS NATIONALES Classe de danger pour l'eau non définie

Section 16. Autres Indications

Aucune indication complémentaire.

Les données mentionnées ci-dessus correspondent à l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience.

La fiche de données de sécurité sert à décrire les produits en tenant

Artikel, Article

Art.	396-0010 (-98- weiss,white,blanc)	397-0010 (-98-translucent, translucide)
	396-0012	397-0012
	396-0014	397-0014
	396-0016	397-0016
	396-0018	397-0018
	396-0020	397-0020
	396-0025	397-0025

Art.	396-1010 (-95- weiss,white,blanc)	397-1010 (-95-translucent, translucide)
	396-1012	397-1012
	396-1014	397-1014
	396-1016	397-1016
	396-1018	397-1018
	396-1020	397-1020
	396-1025	397-1025

Art.	397-2010 (-98- extreme translucent, translucide)
	397-2012
	397-2014
	397-2016
	397-2018
	397-2020
	397-2025

Art.	397-3010 (-95- extreme translucent, translucide)
	397-3012
	397-3014
	397-3016
	397-3018
	397-3020
	397-3025